

Collège Anne FRANK

Rue de Champagne

02100 HARLY

Affaire suivie par : Mme LE CHEVOIR Lydie, adjoint-gestionnaire

Mail : gest.0021534g@ac-amiens.fr

CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'ORGANISATION DE 2 SEJOURS EN ANGLETERRE

Programme et détails du séjour :

- Séjour 1 : du 02 au 04 mars 2020, niveau 5^{ème}
- Séjour 2 : du 09 au 11 mars 2020, niveau 4^{ème}
- Nb de participants : 50 élèves et 5 accompagnateurs à chaque séjour

Jour 1 :

- 05h00 : départ du collège d'HARLY
- Départ vers Calais
- Traversée maritime Calais Douvres
- Route vers Londres
- Déjeuner pique-nique emporté par les élèves
- Après - midi : visite libre du quartier de Westminster
- Soirée : Installation en auberge de jeunesse à Londres ; dîner et nuit

Jour 2

- Petit déjeuner à l'auberge
- Départ vers Leavesden
- Visite des studios Harry Potter
- Déjeuner pique-nique fourni par l'auberge
- Après-midi : shopping dans Londres puis visite de Camden Town

- 19h00 : retour à l'auberge ; dîner et nuit

Jour 3 :

- Petit-déjeuner à l'auberge
- Départ vers le centre de Londres à pied
- Matin : visite du British museum
- Déjeuner pique-nique fourni par l'auberge
- Rassemblement et départ vers Douvres
- 19h50 Traversée maritime Douvres Calais
- Retour Harly

Transport : autocar de grand tourisme par journée (climatisation - toilettes). Mise à disposition d'un conducteur par voyage pour toute la durée du séjour, frais d'hébergement et de repas inclus ; Frais de péages et de parkings inclus.

Hébergement : en pension complète en auberge de jeunesse, du dîner du jour 1 au déjeuner pique-nique du jour 3 ; en chambres multiples pour les élèves, en chambre twin pour les adultes.

Modalités financières :

Le ou les règlement(s) demandé(s) par le prestataire au motif de réservation ou d'acompte au collège d'Harly n'interviendront qu'à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures.

Les prix sont exprimés en euros.

Le coût total doit comprendre l'ensemble des charges induites par les prestations ci-dessus énumérées. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs. Aucune liquidité ou autres modes de paiement (carte bancaire...) ne devront être remis par le titulaire du marché aux accompagnateurs.

L'effectif indiqué étant prévisionnel et donc susceptible de variations, le candidat devra indiquer les modalités de calcul du prix unitaire pour chaque

participant. Le prix devra être précisé par élève et par accompagnateur. La facturation sera établie à partir de l'effectif définitif déclaré par l'établissement. Les prix sont réputés fermes et définitifs pour la période considérée.